

Bilan des élus sortants SNTRS CGT au Conseil d'Administration Inserm
Mandat 2017-2020
Claudia GALLINA et Hervé DABIRE

En tant que représentants du personnel élus du SNTRS CGT, nous nous sommes fait un point d'honneur à être présents à toutes les réunions du Conseil d'Administration et à vous rendre compte des débats. Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises pour défendre les intérêts de l'Inserm et vos intérêts d'agents. Notre but a toujours été d'apporter une contribution constructive pendant les débats.

Nous avons alerté lors des présentations des **bilans sociaux** sur :

- le décrochage des rémunérations à l'Inserm par rapport au reste de la fonction publique ;
- le manque de recrutements et le nombre de précaires (40% constant depuis des années) ;
- le manque de reconnaissance des compétences ;
- les différences Femmes-Hommes- (traitement et prime, promotion, poste à responsabilité, jurys, ...) ;
- l'augmentation de l'âge de recrutement des chercheurs (moyenne Post-Doc pour recrutement CRCN de 8,5 ans en 2019 avec un minimum de 3,3 ans et un maximum de 17,3 ans).

Nous avons **voté systématiquement contre des budgets** qui sont similaires depuis des années avec une subvention d'État qui ne compense même pas l'inflation et ne donne aucuns moyens supplémentaires aux laboratoires, tant financiers qu'humains.

Nous avons **voté pour la création de la nouvelle agence ANRS-Réacting** dont l'importance nous apparait clairement, mais avec une **motion demandant la mise en place de moyens financiers et humains spécifiques**. Sans cela, cette nouvelle structure ne sera pas en mesure d'effectuer ses missions sans amputer les budgets et les ressources humaine de l'ANRS ou de l'Inserm (rapprochement entre l'ANRS et REACTing, pour créer une nouvelle agence qui a pour objet l'animation, l'évaluation, la coordination et le financement de la recherche sur les maladies infectieuses et les émergences, quel que soit le domaine scientifique concerné. Ce champ thématique inclut la recherche sur le VIH-Sida, les hépatites virales, les infections sexuellement transmissibles et les infections émergentes et ré-émergentes).

Nous avons mis en garde contre **la montée en puissance des politiques de site qui tendent à asservir l'institut aux universités**. Nous avons dénoncé les modes de financement de la recherche qui « arrosent souvent là où c'est déjà bien mouillé ». C'est le cas par exemple du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). L'argent conférant le pouvoir, les bénéficiaires de ces financements estiment qu'ils peuvent se passer des organismes nationaux de recherche.

Nous nous sommes élevés **contre les conventions de sites et les délégations de gestion signées par le PDG sans avis du CA** qui semblent préfigurer le changement de rôle de l'Inserm et la mutualisation des emplois. Nous avons également demandé **une visibilité des textes des accords de consortium** également signés par le PDG dans le cadre des Idex et Isite car ils définissent la contribution de chaque partenaire, ainsi que les règles de partage de la propriété intellectuelle et la gestion des ressources humaines de ces structures. Si l'Inserm doit être l'organisme national structurant la Recherche Biomédicale et en Santé, comment concilier l'existence de ces regroupements avec la nécessité impérieuse d'une politique nationale de recherche ?

Nous **nous sommes opposés à plusieurs reprises à la recapitalisation des SATT**, demandée sans présentation de business plan pour ces structures.

Au niveau du **Plan Stratégique 2021-2025**, nous nous sommes alarmés de la remise en cause de l'organisation et du fonctionnement de l'Inserm (décret son décret [83-975](#) du 10 novembre 1983). En effet, ce plan redéfinit les missions de l'Inserm qui tend à devenir un institut de recherche technologique dédié à la clinique et aux industriels. De plus, ce plan ne prévoit aucune augmentation significative du financement de base des laboratoires afin de permettre des recherches indépendantes et à risque, seules propices aux découvertes de rupture. Il ne prévoit pas non plus la création de postes statutaires qui permettraient de réduire la précarité, ni l'amélioration de l'attractivité des métiers de la recherche notamment par la revalorisation des rémunérations. C'est pourquoi **nous avons voté contre ce plan**.